

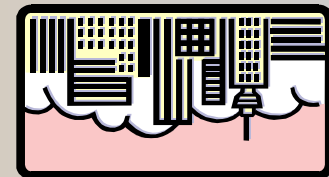


le Centre hospitalier Pierre de Theilley

et

Le prélèvement à cœur
arrêté :

Les cornées





LE DON, LA GREFFE et MOI

La *greffe* d'organes *sauve* chaque jour *des vies*
Or les organes viennent surtout de donneurs décédés.

Ce n'est *pas gai* mais *c'est la réalité*.

Chacun est libre de donner ou pas ses organes après la mort.
L'important c'est de le dire à sa famille, ses proches; pour qu'ils
n'aient pas à décider à notre place, pour que notre **volonté** soit
respectée.

Il n'y a *pas d'âge* pour donner, nous sommes *tous concernés*.

Comment faire son choix, comment le dire,
La coordinatrice de prélèvements est là pour répondre à vos
questions au : **01.34.53.22.33**

Rendez vous sur le site de l'agence de la bio médecine

www.1mnpourenparler.fr





Implication forte et ancienne de l'établissement

★ Implication forte : les sujets en état de mort encéphalique sont recensés en vue d'un don d'organes et de tissus.

• **Début des prélèvements fin des années 70 !**

★ Autorisation au prélèvement de cornées depuis de très nombreuses années:

• **27 mars 1998 la première.....**

• **14 février celle en cours**

★ Volonté de continuer à développer l'activité de prélèvement sur donneur décédé après arrêt cardiaque :



DON D'ORGANES, DONS DE TISSUS :

La coordination hospitalière de prélèvements d'organes et tissus du CH de Gonesse, vous invite à réfléchir sur le don.

La coordinatrice est là pour répondre à vos questions et vous aider dans votre réflexion et votre positionnement sur le don. Le terme «don » n'est pas une subtilité linguistique. On fait un don avant de faire un prélèvement. La différence est qu'il y a une volonté personnelle et le respect de celle ci avant le geste technique, le prélèvement.

Le CH de Gonesse a exprimé sa position depuis longtemps en effectuant des prélèvements de cornés. Activité débutée dans les années 1980/82. L'autorisation d'effectuer ces prélèvements de tissus a été renouvelée le 14/02/2008 et ce pour 5 ans. Ceci n'empêche pas le Centre Hospitalier de participer activement aux prélèvements d'organes en recensant les décès en état de mort encéphalique afin d'organiser leurs transferts sur un site préleveur en multi-organes.

Les lois de bio-éthiques (parues en 1994 et révisées en 2004) sont les garantes du respect et des procédures relatives aux prélèvements, elles sont basées sur le consentement présumé, l'anonymat entre donneur et receveur et la gratuité du don. Le registre national des refus est lui le garant du respect de la volonté du défunt. Ce que peu de gens savent, c'est que la Loi stipule que toute personne n'ayant pas exprimé de son vivant son refus (expression écrite ou orale) de donner ses organes et ses tissus est considérée comme donneur. C'est ce que l'on nomme le consentement présumé.

L'infirmière coordinatrice est en relation journalière avec le bureau des admissions, la chambre funéraire, les services d'hospitalisation, le laboratoire, les urgences et le SMUR afin de finaliser au mieux cette activité.

Pour tout décès qui survient en dehors de l'hôpital il est possible de faire don de ses tissus en informant le médecin signataire du certificat de décès (pour les domiciles) ou la coordination du CH. de Gonesse .





Origine des tissus

Circonstances de prélèvement

–Donneur décédé

- Prélèvement sur une personne décédée après arrêt cardiaque

–Donneur décédé en mort encéphalique

- Le recensement seul, se fait dans le cadre du Prélèvement Multi Organes à Gonesse puis après il y a transfert sur un hôpital préleveur.

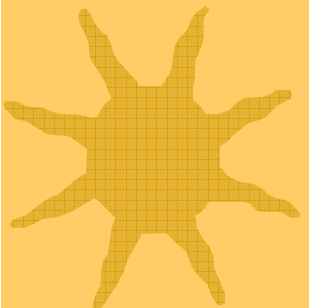
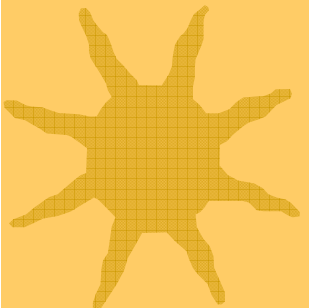
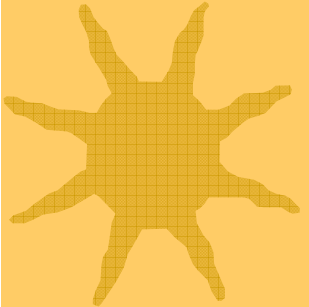


Les besoins

- redonner la vue en remplaçant une cornée opaque ou déformée par une cornée transparente
- un besoin de 6000 cornées par an
- un déficit en banque depuis deux ans



Le prélèvement



Acte chirurgical

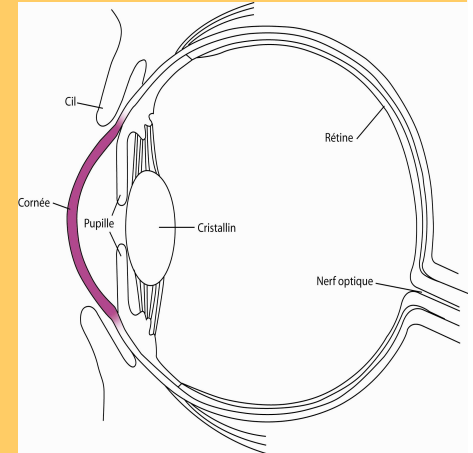
- Effectué dans des établissements de santé autorisés, **sous la responsabilité d'un médecin** possédant la qualification requise et identifié par le médecin coordonnateur.
- 1 Médecin coordonnateur : prélèvements tissus
- 1 Médecin référent : don d'organes



***Donner son corps à la science c'est bien
Donner sa vue en partant c'est encore mieux !***



La cornée c'est comme :
une lentille de contact !
une pellicule devant votre œil !
Une fenêtre sur la vie !!!



***Un don de cornée ne change rien au regard
ni à la couleur de l'œil.***

En France et par an : **3500** donneurs

6000 en attente.....

Appeler la coordination de prélèvement et de greffe du Centre hospitalier de Gonesse
au : 01 34 53 22 33.